



## Administrateur judiciaire et bodacc

Par **PD@LP2**, le **18/09/2024** à **18:50**

Bonjour,

La nomination d'un administrateur provisoire par décision de justice doit-elle faire l'objet d'une annonce au BODACC ?

Une telle nomination constitue-t-elle une procédure collective ?

En tout état de cause, quel est dans cette situation, le recours possible pour un litige commercial antérieur à la nomination de l'administrateur provisoire ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **18/09/2024** à **19:47**

Bonjour et bienvenue

-Oui, la nomination d'un administrateur provisoire par décision de justice doit faire l'objet d'une annonce au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

-Cette décision de justice ne constitue pas une procédure collective.

-Les parties peuvent toujours engager ou poursuivre une action en justice pour résoudre le litige. L'administrateur provisoire peut représenter la société dans ces procédures.